

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2213.1,

Vu la demande en date du 3 mars 2025, par laquelle l'entreprise VAUTHELIN PAYSAGES – 100 rue Paul Emile Victor – 29470 PLOUGASTEL DAOULAS demande l'autorisation d'occuper une partie du domaine public, au droit du 103 rue de l'Atlantique en CROZON, afin d'y stationner ses véhicules, pour effectuer des travaux de terrassement et de préparation de sol pour le gazon, du 4 au 7 mars 2025,

ARRETONS,

ARTICLE 1 Du 4 au 7 mars 2025

L'entreprise VAUTHELIN PAYSAGES sera autorisée à stationner ses véhicules au droit du 103 rue de l'Atlantique en CROZON, afin d'y stationner ses véhicules pour effectuer des travaux de terrassement et de préparation de sol pour le gazon.

ARTICLE 2 Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :

Panneaux Travaux AK5
Panneau « Piétons, prenez le trottoir d'en face »
Cônes

ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier, le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 L'accès aux propriétés riveraines, aux secours et au service de répurgation sera maintenu.

ARTICLE 5 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
Brigade de Gendarmerie Nationale de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme

A Crozon, le 4 mars 2025

P/Le Maire L Adjoint délégué



Philippe BRUN